

# Coronavirus (COVID-19)

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW – Code 01 + Hebdos**

*Pandémie de COVID-19*

## **Le ministre Jean Boulet confirme la réouverture de l'ensemble des secteurs de la construction à compter du 11 mai**

**Québec, le 28 avril 2020.** – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, confirme la réouverture complète de l'industrie de la construction à compter du 11 mai 2020.

Cette décision, appuyée par les autorités de la santé publique du Québec, est toutefois sujette à changement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire au Québec. Il est important de préciser que le personnel effectuant des tâches administratives restera en télétravail.

Les chantiers reprendront donc dans l'ensemble des secteurs de l'industrie de la construction, soit : le résidentiel, le génie civil et la voirie, l'institutionnel et le commercial ainsi que l'industriel. Cela entraîne du même coup la réouverture complète des chaînes d'approvisionnement de l'industrie, composées de nombreuses PME.

### **Protéger les travailleuses et les travailleurs**

Le ministre Jean Boulet rappelle aux entreprises qu'elles doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer une réouverture réussie. Pour ce faire, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a préparé une trousse pour outiller les employeurs et les travailleuses et travailleurs quant aux risques de propagation de la COVID-19 et pour assurer la santé et la sécurité de tous. Cette trousse est disponible sur le site de la CNESST.

Les 300 inspectrices et inspecteurs de la CNESST seront aux aguets et assureront une présence sur les chantiers pour faire respecter les consignes sanitaires du Guide COVID-19 – Chantiers de construction. Ils peuvent intervenir en cas de plainte, de droit de refus ou d'un accident du travail grave, en plus d'exiger la correction des situations dangereuses et d'assurer la conformité à la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) et aux règlements.

### **Citation :**

« Le mot d'ordre sur tous les chantiers sera : on continue de se protéger. Notre gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec la santé publique, les partenaires du milieu de la construction et la CNESST pour assurer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Les chantiers de construction résidentielle, qui ont repris leurs activités le 20 avril, ont démontré leur capacité d'adaptation, leur agilité et leur volonté de protéger la santé et la sécurité de leur main-d'œuvre. Si tout va bien, les autres

chantiers reprendront le 11 mai. Soyez assurés que notre gouvernement sera présent pour mettre tout en œuvre afin d'accompagner et soutenir les entreprises dans cette réouverture. Je m'attends à ce que le retour au travail se déroule dans l'ordre et dans le plus strict respect des mesures sanitaires prescrites par les autorités de la santé publique. »

*Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie*

## Faits saillants :

- Le 13 avril dernier, la CNESST a rendu disponibles le [Guide COVID-19 – Chantiers de construction et la liste de vérification quotidienne](#) pour faire respecter les lignes directrices émises par la santé publique. Ces outils s'adressaient spécifiquement au secteur de la construction.
- Pour toute question sur la relance des activités, veuillez consulter le site <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/#c56126>.
- Le Guide COVID-19 – Chantiers de construction et la liste de vérification quotidienne sont disponibles sur le site Internet de la CNESST : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/QR-construction-covid-19.aspx>.
- Pour en savoir davantage sur le coronavirus, veuillez consulter le site [Québec.ca/coronavirus](http://Quebec.ca/coronavirus).

Pour en savoir plus sur ses activités, suivez le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les médias sociaux :



[facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec](https://facebook.com/TravailEmploiSolidaritesocialeQuebec)



[twitter.com/Gouv\\_MTESS](https://twitter.com/Gouv_MTESS)



[linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec](https://linkedin.com/company/ministere-travail-emploi-solidarite-sociale-quebec)

- 30 -

**Source :** Caroline d'Astous  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du  
Travail, de l'Emploi et de la  
Solidarité sociale  
et ministre responsable de  
la région de la Mauricie

**Renseignements :** Relations avec les médias  
Direction des  
communications  
Ministère du Travail, de  
l'Emploi et de la Solidarité  
sociale  
Tél. : 418 643-9796

# Coronavirus (COVID-19)

Tél. : 418 803-7563